

# ROC

**REGROUPEMENT  
DES ORGANISATIONS  
DU COURT**

AFCA – ASSOCIATION FRANÇAISE DU CINÉMA D'ANIMATION  
AGENCE DU COURT MÉTRAGE  
CARREFOUR DES FESTIVALS  
MAISON DU FILM  
SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE  
SFA-CGT – SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES-INTERPRÈTES  
SPI – SYNDICAT DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS  
SRF – SOCIÉTÉ DES RÉALISATEURS DE FILMS

## Réforme de l'audiovisuel public Plateforme de propositions du ROC

### Politique d'acquisition :

---

Nous rappelons que le budget consacré au court métrage représente moins de 0,1 % du chiffre d'affaires actuel de France Télévisions, il est nécessaire d'augmenter significativement ce budget afin d'encourager une production de qualité, et lui allouer les moyens nécessaires.

**A cette fin, nous demandons que 1 % des investissements de France Télévisions consacrés à la création patrimoniale soit dédié au court métrage. Cela permettrait à France Télévisions de préacheter 120 films par an, pour l'ensemble de ses antennes, avec un montant de préachat moyen à 30 000 euros.**

### Diffusion linéaire :

---

France 2 (Histoires courtes, le dimanche soir après minuit) et France 3 (Libre court, le vendredi soir après minuit) sont les seules chaînes du groupe qui diffusent actuellement du court métrage. Comme l'écrivait Anne Bennet en 2015 « on peut considérer que l'absence (ou la quasi absence) de courts métrages sur les autres chaînes du groupe France Télévisions (France 4, France 5 et France O) ne va pas de soi. »

**Nous proposons une éditorialisation spécifique du court métrage sur chacune des antennes du groupe, en lien avec leurs lignes éditoriales : France 4 (jeune public), France 5 (documentaire) et France Ô (outre-mer).**

**Nous proposons également de réinventer la diffusion des courts métrages, en dehors des émissions dédiées, par exemple lors de soirées thématiques ou consacrées à des réalisateurs (en pré-programme des longs métrages). Le court et le moyen métrage pourraient avoir une place à part dans le cadre de soirées cinéma consacrées aux nouveaux talents.**

### Valorisation de l'offre de courts métrages sur les services délinéarisés :

---

Les droits de télévision de rattrapage sont d'ores et déjà cédés à France Télévisions, pour une durée d'une semaine. Depuis quelques mois, le court métrage est identifié en tant que tel dans un onglet spécifique à l'intérieur de la rubrique « séries et fictions » de la nouvelle plateforme de France Télévisions.

**Nous sommes disposés à réfléchir à une extension des droits acquis par France Télévisions dans le cadre d'une stratégie globale de diffusion des courts métrages par le groupe.**

**Nous proposons, dans le cadre des services actuels, ou à venir, de mettre en place une éditorialisation spécifique au court métrage sur les services délinéarisés, adaptés aux utilisations nomades des nouveaux publics.**

### Mise en place de synergies :

---

Le court métrage joue un rôle absolument essentiel en matière de recherche et développement des esthétiques du cinéma et de l'audiovisuel, et de renouvellement de la filière professionnelle.

**Des synergies devront être mise en place avec l'ensemble des unités de France Télévisions et notamment avec les filiales cinéma, les unités documentaires, les unités fiction et les unités jeunesse, par exemple en associant le service court métrage aux stratégies d'acquisition des premières œuvres de long métrage ou audiovisuelles.**